

Placée sous l'autorité du préfet de région, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est un **service déconcentré du ministère de l'agriculture et de l'alimentation**. Elle est également un service territorial de FranceAgriMer. Sous l'autorité du Ministre chargé de l'agriculture, la DRAAF exerce l'autorité académique sur l'enseignement technique et supérieur agricole et met en oeuvre les enquêtes statistiques nationales.

Les missions de la DRAAF se déclinent dans les domaines suivants :

Compétitivité des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier et développement des synergies entre performance économique et qualité environnementale en s'appuyant sur le projet agro-écologique :

- soutenir le développement d'une agriculture compétitive et écologiquement responsable en veillant notamment à la prise en compte des enjeux d'économie de la ressource en eau, de préservation de la qualité des eaux, de biodiversité, de protection des sols, de qualité de l'air, de changement climatique et d'utilisation d'énergies renouvelables dans le choix des actions conduites localement ;
- accompagner les industries agroalimentaires dans l'évolution de leurs pratiques et procédés agro-industriels (efficacité énergétique, valorisation des coproduits, réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion des déchets et des emballages, lutte contre le gaspillage alimentaire) ;
- promouvoir l'installation en agriculture et favoriser l'emploi salarié ; accompagner l'appropriation des enjeux environnementaux par les agriculteurs et les industries agroalimentaires et favoriser leur implication dans les projets participant à la transition écologique ;
- permettre une meilleure mobilisation de la ressource forestière et promouvoir une gestion durable des forêts.

Valorisation des produits agricoles et forestiers par une politique de filière et une compétitivité renforcée des industries agroalimentaires :

- contribuer au déploiement d'une politique dynamique en faveur de l'agroalimentaire et de l'industrie du bois ;
- conforter l'organisation des filières agricoles et agroalimentaires et favoriser la création de valeur ajoutée en facilitant leur adaptation à un environnement évolutif et exigeant ;
- favoriser la diversification et la valorisation locale des productions et les stratégies collectives de filières courtes ou de proximité impliquant amont agricole et industries de transformation ;
- contribuer à une meilleure valorisation de la ressource forestière et à l'amélioration de la compétitivité de la filière bois ;
- être attentifs aux éléments précurseurs des situations de crise pouvant affecter les filières, contribuer à leur prévention et, le cas échéant, à leur gestion.

Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation, des animaux et des végétaux au service de la santé de nos concitoyens :

- assurer la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires réglementés et émergents affectant les végétaux ;
- accompagner la mise en place et le fonctionnement du nouveau schéma de gouvernance sanitaire régionale ;
- coordonner et appuyer l'action des directions départementales en charge de la protection des populations dans le domaine sanitaire ;
- encadrer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et promouvoir les pratiques visant à réduire leur utilisation ;
- susciter des initiatives visant à développer des pratiques d'approvisionnement et de consommation alimentaire plus vertueuses sur le plan social et environnemental.

Formations initiales et continues adaptées aux besoins d'une production agricole, alimentaire et forestière écologiquement et économiquement performante.

Insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes à travers des parcours de réussite :

- construire une offre de formation adaptée aux besoins et aux enjeux sociétaux et territoriaux en lien avec les différents partenaires dont le Conseil régional ;
- participer au pilotage du service public de l'éducation comme autorité académique des 4 composantes de l'enseignement agricole ;
- participer à la politique publique contre le décrochage des jeunes ;
- conforter le rôle des établissements dans leurs missions d'animation et de développement des territoires ;
- suivre les conditions de mise en œuvre des réformes pédagogiques et favoriser l'innovation pédagogique ;
- faire des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) des relais de diffusion du projet agro-écologique pour la France,
- développer les coopérations et les synergies avec les Rectorats et le Conseil Régional ;
- faciliter le développement de liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur, la recherche et le développement agricole.

Production de données, d'études pour éclairer les décisions :

- enquêtes et statistiques du programme national ;
- enquêtes de conjoncture ;
- Réseau d'information comptable agricole ;
- analyses et études économiques et territoriales, en lien avec les partenaires.